

## *Réunion de Conseil Municipal*

*Lundi 07 mars 2016*

**Présents** : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY et Franck VILLEMAIN

**Excusés** : Arnaud FORTIN qui donne procuration à Jérôme CHEVALIER  
Anne-Lise GASNER

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie TRIPONNEY

---

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 08 février 2016 :**

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 08 février 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2. Approbation des comptes Administratifs 2015**

Après présentation, *Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote*, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2014 :

- ◇ Communal
- ◇ Forêt
- ◇ Assainissement
- ◇ Zone Artisanale
- ◇ Lotissement « Le tacot/Bas du Parc »

dont les résultats sont conformes aux Comptes de Gestion de Monsieur le receveur Municipal

### **3. Affectation de Résultats exercice 2015**

Au vu des Comptes Administratifs 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter et de reporter les résultats du Budget Communal 2014 comme suit :

BUDGET COM	FR 002	219 308.24 €
	IR 1068	113 015.15 €
	ID 001	13 082.42 €
BUDGET AST	FR 002	14 057.66 €
	IR 1068	136 059.89 €
	ID 001	103 275.97 €
BUDGET FORET	FR002	11 101.79 €
	IR 001	3 360.00 €
BUDGET LTT (Le Tacot/Bas du Parc)	FD002	75 916.25 €
	IR 001	152 363.24 €
BUDGET ZAR	FR 002	31 362.69 €

### **4. Approbation des Comptes de Gestion 2015**

Les comptes de Gestion 2015 relatifs aux budgets :

- ◇ Communal
- ◇ Forêt
- ◇ Assainissement
- ◇ Zone Artisanale
- ◇ Lotissement le Tacot / Bas du Parc

Sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

### **5. Validation du devis de travaux Rue du Crotôt :**

Dans sa séance du 08 février 2016, le Conseil Municipal avait décidé de réaliser des travaux de réfection de la voirie Rue du Crotôt, pour un montant total estimatif de 15 335.25 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR,
- autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### **6. Validation du devis de travaux dans la salle des Marronniers :**

Dans sa séance du 08 février 2016, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de réfection des sols à la Salle des Marronniers, pour un montant total estimatif de 14 025.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (13 pour, 1 contre),

- sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR,
- autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### **7. Validation du devis de travaux dans les salles de classe du Groupe Scolaire AZELVANDRE :**

Dans sa séance du 08 février 2016, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de réfection des sols et des peintures dans 3 salles de classe, pour un montant total estimatif de 17 195.82 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (13 pour, 1 contre),

- sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR,
- autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération,

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

### **8. Validation du devis pour le choix de Maîtrise d'Œuvre pour la réfection de l'atelier municipal :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de rénover l'atelier municipal situé Rue de la Baume. Suite à un état des lieux de la commission « Bâtiment et patrimoine », et suite à une réunion avec les employés communaux, il serait nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- réfection de la toiture, couverture et de la zinguerie,
- changement des menuiseries extérieures,
- réfection des façades extérieures,
- aménagement intérieur d'un atelier chauffé,
- création de sanitaire.

Au vu des travaux à réaliser, la commission « Bâtiment et patrimoine » propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre à SOLIHA de BESANCON (25) pour un montant de 11 280.00 € HT. Cette mission comprend :

- Relevé et mise au net,
- Avant-Projet Sommaire,
- Avant-Projet définitif avec constitution du dossier de Déclaration Préalable,
- Etudes de Projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux,
- Etudes d'exécution
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance lors des opérations de réception des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **9. Validation de la convention pour la dissimulation de réseaux Orange :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de valider la convention particulière avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la commune.

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette convention.

**10. Assainissement, alimentation en eau potable pour la Rue de la Baume, Rue des Bouleaux, Rue Florimond Laubert et Rue du Crotôt :**

Afin de lancer l'étude de marché de travaux assainissement et alimentation en eau potable, il est nécessaire de signer une convention de groupement de commande publique avec le SIVU de l'eau du Plateau Maîchois. L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de ladite convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et effectuer l'ensemble des formalités nécessaire à sa bonne exécution,
- désigne Monsieur le Maire, Président de la commission d'appels d'offres en qualité de représentant de la Commune de FRAMBOUHANS, dans la commission d'appels d'offres créée à cet effet,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif au réseau communal d'assainissement et entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à sa bonne exécution.

**11. Projet de plateforme multi-activité :**

Monsieur l'adjoint en charge de la commission spécifique pour l'étude de la réalisation d'une plateforme multi-activité informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet. Il informe, qu'à ce stade, la commission a besoin de connaître l'avis du Conseil Municipal quant à la volonté de voir ce projet aboutir en fonction des contraintes techniques et financières.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet, et invite la commission à poursuivre le travail afin de connaître plus précisément les travaux à réaliser, ainsi que le montant financier du projet.

## 12. Présentation des rapports d'accessibilité aux personnes handicapées :

Monsieur le Maire présente les rapports d'accessibilité aux personnes handicapées des 7 établissements communaux recevant du public, à savoir :

- Eglise
- Mairie
- Groupe scolaire Azelvandre
- Salle des Marronniers
- Salle des Tilleuls
- Bâtiment abritant le PROXI
- Vestiaire du stade

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la réalisation de ces diagnostics par la société SOCOTEC, il convient de planifier l'ensemble de ces travaux imposés sur les 3 années à venir, et de déposer un dossier ADAP dans les plus brefs délais. Afin de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions, Monsieur le Maire propose de confier l'assistance et le suivi de la mise en accessibilité à l'entreprise SOCOTEC de BESANCON (25) pour un montant de 750.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

La séance est levée à 23 h 00.

# CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 07 mars 2016

## Questions diverses

---

### **Information n°1 :**

Monsieur le Maire donne le bilan des locations des 2 salles des fêtes en termes d'occupation.

---

### **Information n°2 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le site internet de la commune est en ligne depuis 10 jours. La commission « Communication » est ouverte aux différentes remarques susceptibles de faire évoluer ce site.

---

### **Information n°3 :**

Monsieur le Maire informe que la Commission Communale des Impôts Directs se réunira le lundi 14 mars 2016 à 20h00.

---

### **Information n°4 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du vote de la CDCI quant à la réforme du regroupement des Communautés de Communes. Il sera proposé à Monsieur le Préfet la fusion de la Communauté de Communes du pays de Maiche avec la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte, ainsi que l'intégration de 5 communes de la Communauté de Commune d'entre Dessoubre et Barbèche (Battenans-Varin, Cour Saint-Maurice, Rosureux, Vacluse et Vaclusotte).